

C.P.A.

CONFÉDÉRATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS

Syndicat des Producteurs Et Créateurs d'émissions de Télévisions
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

COMMUNIQUÉ

LA CPA SE FÉLICITE DE LA PUBLICATION DU DÉCRET WEB COSIP ET SOULIGNE LA VITALITÉ DES PRODUCTIONS SUR LES NOUVEAUX SUPPORTS.

La Confédération des Producteurs Audiovisuels se félicite de la publication au Journal Officiel du 3 avril dernier du décret « Web COSIP », qui accélère le processus de modernisation du compte de soutien du CNC et permet de prendre en compte les nouveaux modes d'accès à la création audiovisuelle.

Les œuvres audiovisuelles éligibles aux soutiens du CNC et financées uniquement par des services de médias audiovisuels à la demande pourront désormais bénéficier du COSIP dans des conditions qui ont fait l'objet d'une vaste concertation tout au long de l'année 2010. Le décret permet d'adapter le système de soutien automatique et de compléter le dispositif sélectif en faveur des projets pour les nouveaux médias, dispositif particulièrement important car la production pour le web et les nouveaux supports voit se multiplier les programmes novateurs à la croisée des différents genres.

Une première étape avait été franchie en 2008 avec la possibilité de prendre en compte les investissements des services de médias audiovisuels à la demande dans les soutiens sélectifs et automatiques en complément de ceux des services de télévision. Ce décret constitue une étape supplémentaire et permet, avec le décret n°2010-1379 du 12/11/10 relatif aux obligations de production et de diffusion de ces services de médias audiovisuels à la demande, de les intégrer pleinement à l'économie de la production audiovisuelle.

La Confédération des Producteurs Audiovisuels participera activement aux travaux de suivi du dispositif mis en place par le CNC.

Paris, le 6 avril 2011